

## 1. Objet

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-dessous détaillent les droits et obligations de **l'affaire personnelle (profession libérale) Laurence JORE dénomination commerciale Webmarketing Actions** - ci-après dénommée **le Prestataire** - et de son Client dans le cadre de la vente des prestations qu'elle propose. Ces CGV pourront être modifiées à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur le site Internet [www.webmarketing-actions.fr](http://www.webmarketing-actions.fr). Néanmoins, les CGV applicables resteront celles en vigueur au moment de l'acceptation de la commande.

### 1.1. Le Prestataire (le vendeur)

Laurence JORE dénomination commerciale Webmarketing Actions

1 rue du château d'eau – 80520 Yzengremer – France – [contact@webmarketing-actions.fr](mailto:contact@webmarketing-actions.fr)

Affaire personnelle (profession libérale) enregistrée sous le SIRET 828 881 920 00015.

Représentée par Mme Laurence JORE, en qualité de gérante, dûment habilitée aux fins des présentes.

### 1.2. Le Client (l'acheteur)

Le Client est une personne physique ou morale procédant à l'achat des prestations proposées par Laurence JORE. Il doit disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes CGV.

### 1.3. Les prestations

L'ensemble des prestations proposées par Laurence JORE sont décrites dans le site [www.webmarketing-actions.fr](http://www.webmarketing-actions.fr)

Il s'agit en résumé de la :

- Création, refonte, gestion de site internet ;
- Gestion des réseaux sociaux ;
- Gestion de l'e-reputation ;
- Création et diffusion de campagne d'e-mailing.

Les prestations peuvent être de nature ponctuelle (création de site par exemple) ou sujettes à un abonnement (gestion de site).

Les présentes CGV sont également valables pour tout autre type de prestation issue d'une demande spécifique du Client.

## 2. Application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent dès le consentement de la vente jusqu'à la livraison de la prestation. Une prestation est considérée livrée lorsque le travail a été effectué par le Prestataire, conformément au devis ou au bon de commande.

La signature par le Client mentionnant « Bon pour accord » d'un devis établi par Laurence Jore implique l'acceptation sans réserve de ses CGV.

Elles prévalent sur tout autre document, notamment sur les conditions générales d'achat de l'acheteur. Elles pourront être complétées par des conditions particulières et/ou un cahier des charges.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Les prestations offertes par le Prestataire à titre gratuit sont également régies par les CGV.

## 3. Obligations et Responsabilités

### 3.1. Obligations et Responsabilités du Prestataire

Le Prestataire s'engage à respecter le caractère strictement confidentiel des éléments qui lui sont confiés par le Client tels que sa stratégie et ses objectifs.

Il s'engage également à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'une prestation de qualité conformément aux usages de la profession. Il ne répond néanmoins qu'à une obligation de moyen.

Sauf en cas de faute grave dont l'origine lui incomberait directement, le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dommages directs ou indirects causés par les prestations livrées. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait retenue, le montant des réparations et dommages et intérêts de toute nature sera déterminé par expertise et sera en tout état de cause limité au prix effectivement payé au titre de la prestation concernée dans l'année de la survenance du dommage.

Le Prestataire se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

### 3.2. Obligations du Client

Le Client a une obligation de collaborer. Il doit fournir dès acceptation de la commande, toutes les informations nécessaires à la réalisation des prestations. Il doit également informer le Prestataire de toute modification de ces informations.

Le Client s'engage à utiliser les services proposés par Laurence Jore en respect des lois applicables en France et à l'étranger, ainsi qu'aux usages en vigueur sur internet (propriété intellectuelle, droit des marques et des brevets, protection des mineurs, lois régissant les services de communication audiovisuelle, le traitement des données nominatives, le respect de la personne humaine, le commerce électronique et la publicité... liste non exhaustive.). Il est de la responsabilité exclusive du Client de s'assurer que les demandes de communication qu'il adresse au Prestataire sont légales sur les supports envisagés.

Le Client s'interdit toute utilisation du Prestataire à des fins de piratage, de déni de service, d'attaque, d'hameçonnage, d'envoi de courrier électronique non sollicité, d'envoi de virus ou toute autre activité illégale, telles que définies par la loi ou la jurisprudence.

En cas de non-respect de l'une de ces clauses, le Prestataire se réserve le droit, sans aucune indemnité ou préavis, de saisir les autorités compétentes, et de rompre les relations contractuelles.

## 4. L'offre

L'offre est matérialisée par un devis gratuit établi par le Prestataire. Outre le détail des prestations et les conditions financières, il comporte sa durée de validité, la date prévue de réalisation ainsi que le délai estimatif. Ce délai est sujet à la réactivité du Client à fournir les éléments nécessaires au développement du projet.

Il n'est donné qu'à titre indicatif, et sa non observation ne peut motiver une remise ou une indemnisation quelconque, quelles que soient les causes, importances ou conséquences du retard.

Le devis pourra être accompagné de conditions particulières et / ou d'un cahier des charges.

La signature du devis par le Client avec son cachet et la mention manuscrite « Bon pour accord » vaut acceptation de la commande et des présentes CGV.

Il devra être retournée au Prestataire par voie postale ou par e-mail. Il pourra être accompagnée d'un bon de commande en adéquation avec les conditions du devis. Le Client recevra un accusé réception de commande par e-mail.

## 5. Livraison de la prestation

La livraison est matérialisée par la réalisation des prestations telles que prévues au devis validé et/ou au bon de commande.

Le délai de réalisation indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.

## 6. Conditions Financières

### 6.1. Tarification

La tarification s'effectue à partir du devis accepté.

Aucun escompte ne pourra être accordé.

Les prestations sont facturées en euros. Le Prestataire étant dispensé de TVA, cette dernière n'est pas applicable conformément à l'article 293 B du TGI.

### 6.2. Modalité de paiement

La commande est validée qu'après encaissement d'un acompte de 50 % minimum, le solde étant dû à réalisation (sauf mentions différentes au devis). Concernant les prestations faisant l'objet d'un abonnement, le règlement s'effectue mensuellement, le premier mois étant payable d'avance.

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque ou virement.

### 6.3. Clause Retard de Paiement et Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations, le Client doit verser au Prestataire une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'acceptation du devis. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du Prestataire.

## 7. Clause de réserve de propriété et de transfert immédiat des risques

Les produits demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix et à son encaissement effectif. Dans le cas de la création ou la refonte d'un site internet, la remise des codes d'accès au back-office n'aura lieu qu'au moment du transfert de propriété.

À cette clause de réserve de propriété s'ajoute une clause de transfert immédiat des risques. Ainsi, l'acheteur, même s'il n'en a pas la propriété immédiate, il en a néanmoins la responsabilité de la garde et de la conservation dès le début de la prestation.

## 8. Clause limitative de responsabilité

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de dommages directs ou indirects liés à l'utilisation de ses produits dont la perte d'exploitation, la perte de profit ou autres types de dommages. Le Prestataire n'a aucune obligation de résultats.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que l'application des conseils dispensés dans les produits sont autorisés par sa juridiction ou sa hiérarchie s'il utilise les produits de l'éditeur en tant que salarié pour le compte d'une entreprise.

## 9. Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Le Prestataire avisera le Client de la survenance d'un tel événement dès que possible.

## 10. Loi informatique et liberté

Le Client s'engage expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le Client dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant.

## 11. Lois et tribunaux compétents

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Amiens.